



Ministère chargé de  
l'environnement

## Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

**Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.**

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_.

### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en  
matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement de la RD 38

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de la Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne  
morale

Monsieur GILLOT, Président

RCS / SIRET

SIREN

Forme juridique

Collectivité territoriale..

**Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d)	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Recalibrage de la voirie et de l'ouvrage de franchissement de la rivières Sens.

#### 4.2 Objectifs du projet

Permettre le croisement de deux véhicules et fluidifier le trafic perturbé par l'étroitesse de la voie et de l'ouvrage

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux vont se dérouler en plusieurs phases sur environ 1 an afin de maintenir la circulation. Ces travaux consistent à doubler le pont de franchissement, d'élargir la RD sur environ en tenant compte de la circulation piétonne.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation d'un ouvrage supplémentaire sur la rivière permet d'aménager un carrefour sécurisé en permettant les mouvements de camions et VL sans contraintes. L'élargissement de la voie ainsi que la création de trottoir, permettent une gestion des flux en toute sécurité. A noter que la RD38 constitue la seule voie permettant l'évacuation de la zone de Bisdary qui compte de nombreux logements ainsi que des administrations, elle revêt un caractère important.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**Le projet a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau ayant reçu une autorisation**

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'utilité publique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Mise en place d'un profil en travers comportant 1 trottoir de 1.40m voie de 5.50m et un caniveau routier circulaire de 1.20m, soit une emprise de 8.10m sur un linéaire d'environ 400m.	
Réalisation d'un ouvrage supplémentaire de franchissement offrant un gabarit pour une crue supérieure à 100ans	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse

Lieudit Bisdary  
971 Rivière Sens

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : UTM 638 260,30 - 1 768 618,95

Point d'arrivée : UTM 638 494,30 - 1 768 298,76

Communes traversées :

Rivière Sens

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

**5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voie routière, habitat diffus en bordure

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sol, approuvé le

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles</b>
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** **Oui Non** **Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'acquisition de parcelles le long de la voie existante d'une surface totale de 1728m2
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR communal. Le risque est souligné dans l'étude hydraulique et le dossier loi sur l'eau
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, l'application des couches de forme et d'enrobés nécessite l'emploi de compacteur
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (3 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet


**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Basse-Terre*

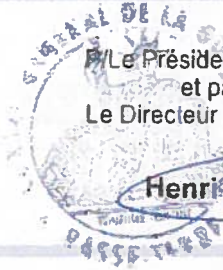
le.

*13 NOV 2012*

Signature

**Le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services**

**Henri LAVENTURE**







CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA GUADELOUPE

CONSEIL GENERAL  
DE LA GUADELOUPE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
COMMUNE DE GOURBEYRE

AMENAGEMENT DE LA RD 38  
ENTRE LA RD9 ET LE PONT DE LA RIVIERE SENS

PRO DCE

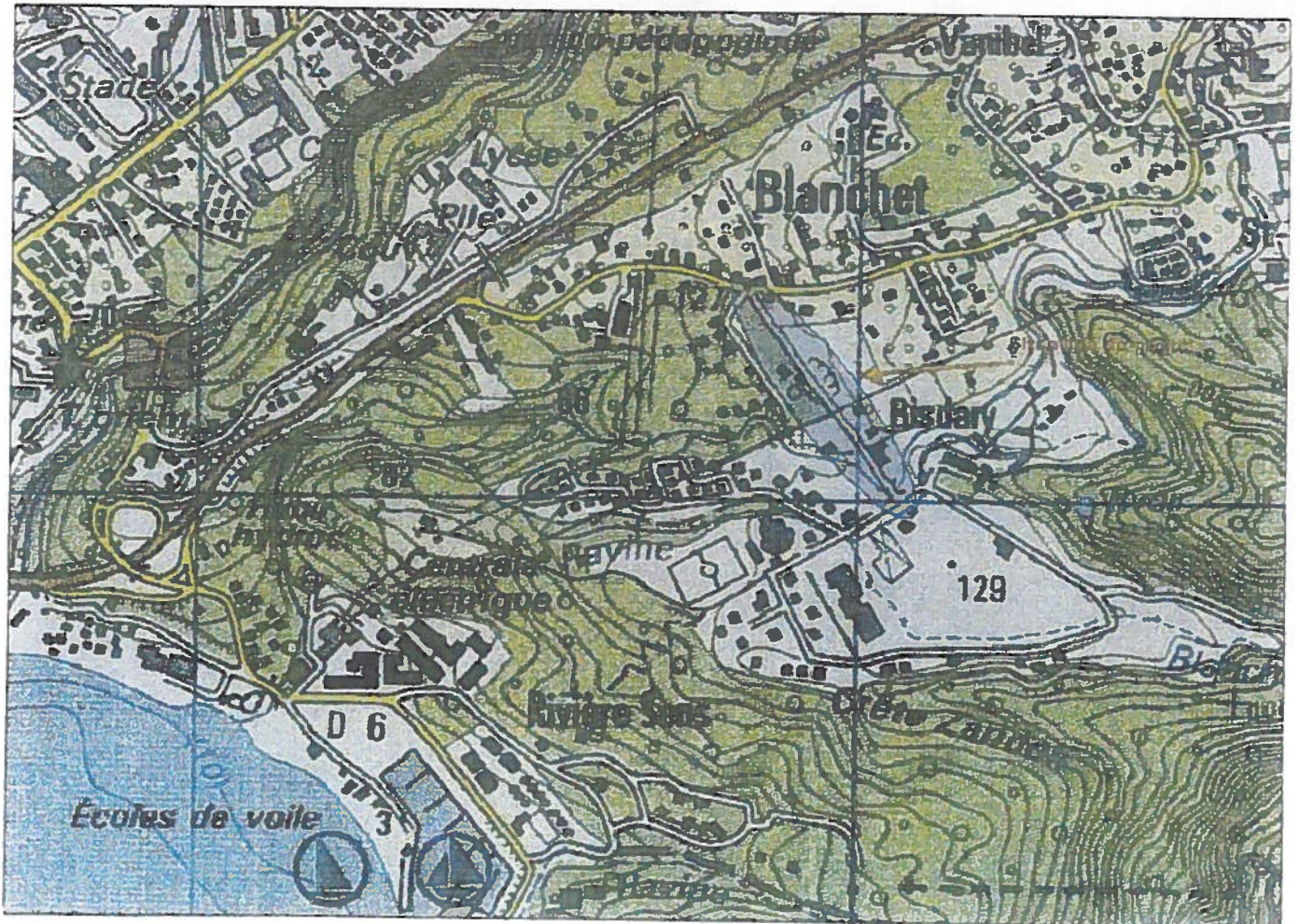
PLAN DE SITUATION

DECEMBRE 09
N° 2.01
ECH _____
REF _____

INDICE	DATE	MODIFICATION

BUREAU D'ETUDES  
**EJEC**  
18 Impasse de la Sennet  
Z.I. JURY  
97122 BAE MAHAUT  
TEL. 36-94-02 FAX: 26-60-88

**RACSES**  
19 Résidences du Lagon Bleu  
Morne Nihue  
97190 LE COSIER  
TEL. 90-81-51 FAX: 90-76-96

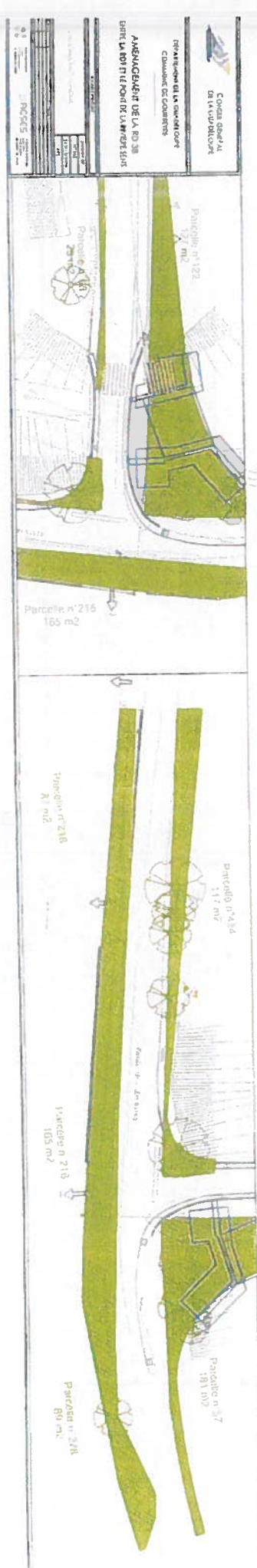




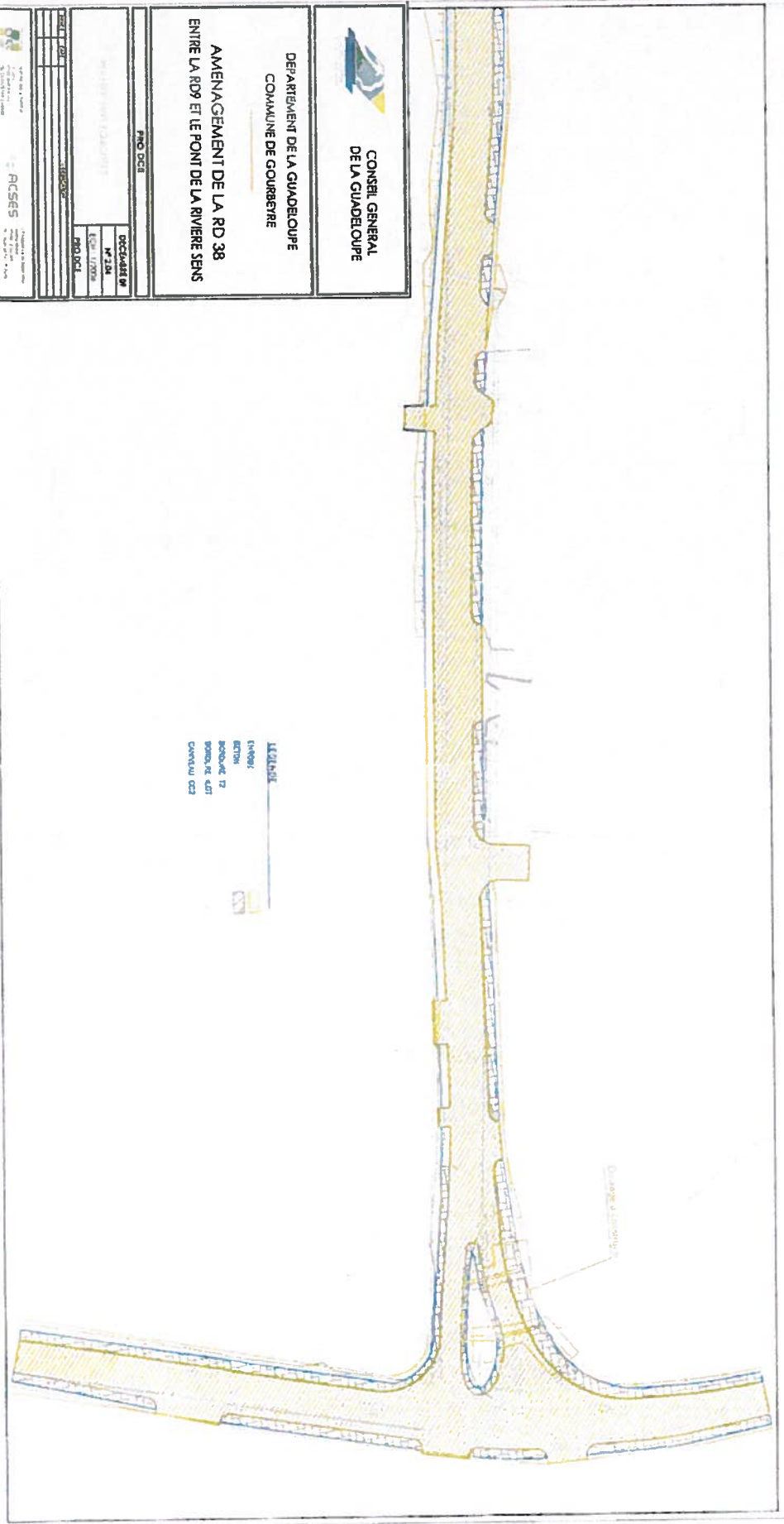
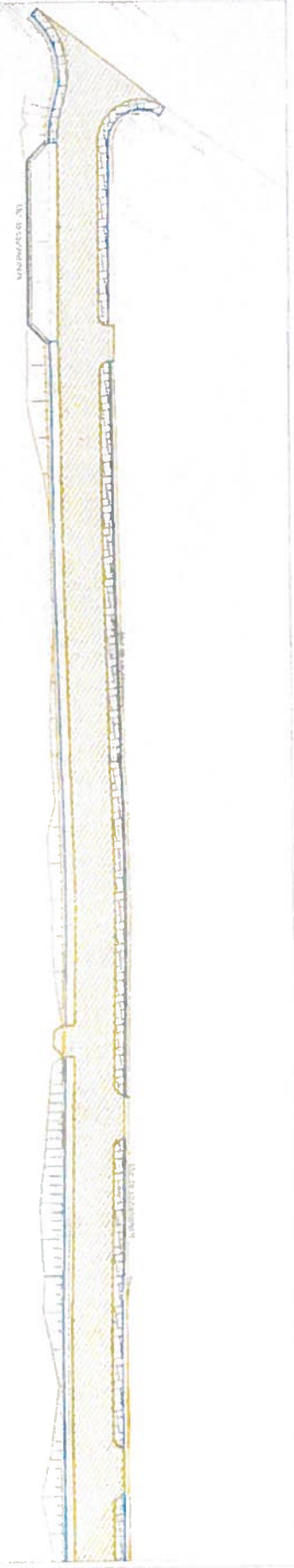
Parcelle n° 1164  
80 m<sup>2</sup>

Parcelle n° 1164  
50 m<sup>2</sup>

Parcelle n° 1164  
51 m<sup>2</sup>



N°	Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )
1	Parcelle n° 1172	82 m <sup>2</sup>
2	Parcelle n° 216	165 m <sup>2</sup>
3	Parcelle n° 218	81 m <sup>2</sup>
4	Parcelle n° 219	103 m <sup>2</sup>
5	Parcelle n° 220	89 m <sup>2</sup>
6	Parcelle n° 221	181 m <sup>2</sup>
7	Parcelle n° 222	117 m <sup>2</sup>
8	Parcelle n° 223	132 m <sup>2</sup>
9	Parcelle n° 224	172 m <sup>2</sup>
10	Parcelle n° 225	149 m <sup>2</sup>
11	Parcelle n° 226	107 m <sup>2</sup>
12	Parcelle n° 227	127 m <sup>2</sup>
13	Parcelle n° 228	137 m <sup>2</sup>
14	Parcelle n° 229	117 m <sup>2</sup>
15	Parcelle n° 230	117 m <sup>2</sup>
16	Parcelle n° 231	117 m <sup>2</sup>
17	Parcelle n° 232	117 m <sup>2</sup>
18	Parcelle n° 233	117 m <sup>2</sup>
19	Parcelle n° 234	117 m <sup>2</sup>
20	Parcelle n° 235	117 m <sup>2</sup>
21	Parcelle n° 236	117 m <sup>2</sup>
22	Parcelle n° 237	117 m <sup>2</sup>
23	Parcelle n° 238	117 m <sup>2</sup>
24	Parcelle n° 239	117 m <sup>2</sup>
25	Parcelle n° 240	117 m <sup>2</sup>
26	Parcelle n° 241	117 m <sup>2</sup>
27	Parcelle n° 242	117 m <sup>2</sup>
28	Parcelle n° 243	117 m <sup>2</sup>
29	Parcelle n° 244	117 m <sup>2</sup>
30	Parcelle n° 245	117 m <sup>2</sup>



  
**CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA GUADELOUPE**

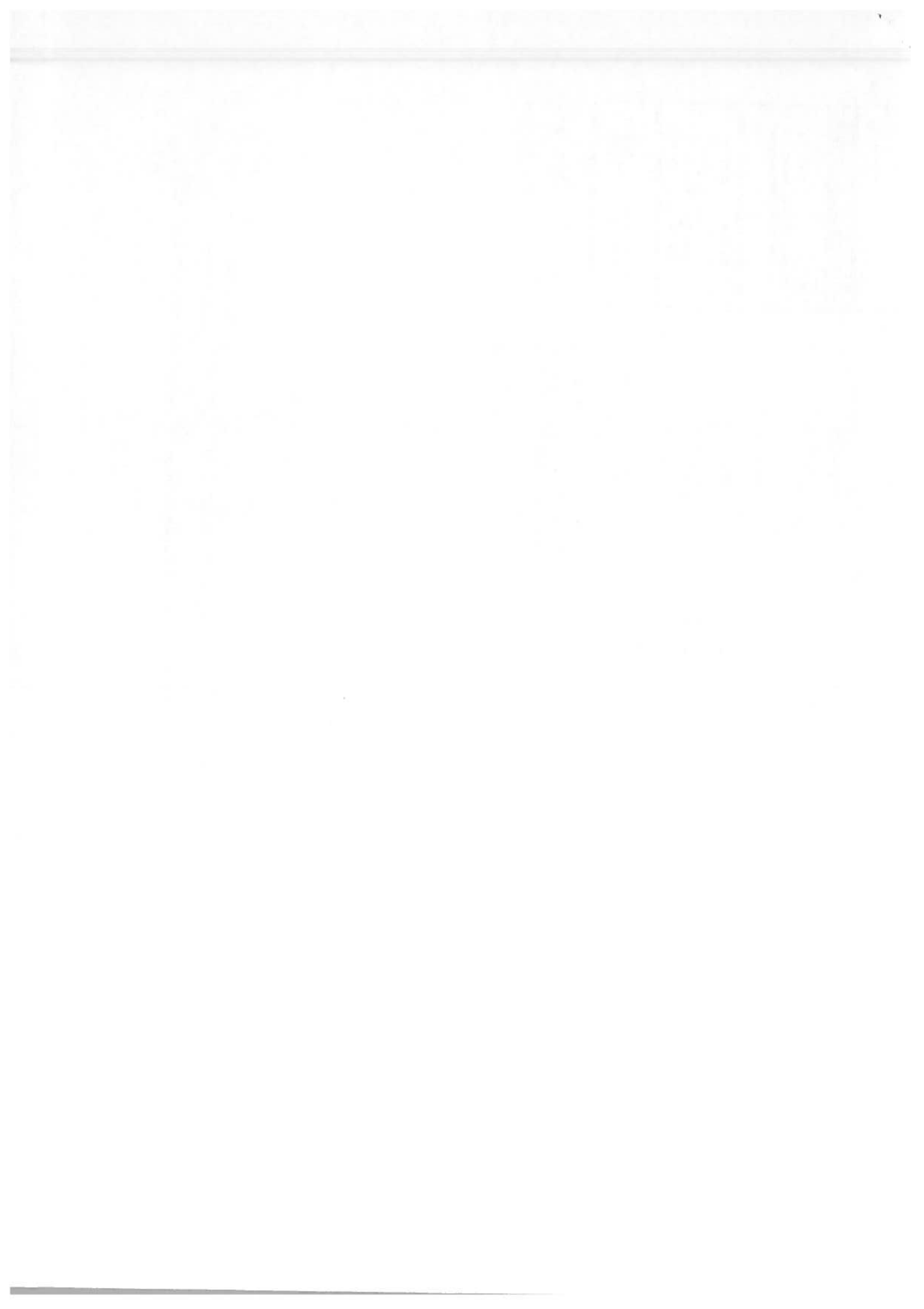
**DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**  
**COMMUNE DE GOUREBYRE**  
  
**AMÉNAGEMENT DE LA RD 38**  
**ENTRE LA RD9 ET LE PONT DE LA RIVIERE SENS**

PRO DCE

PRO DCE

PRO DCE	PRO DCE
PRO DCE	PRO DCE
PRO DCE	PRO DCE

Logo of RCGS



## NOTICE EXPLICATIVE

Objet : Aménagement de la RD 38 entre la RD 9 et le pont de la Rivière-Sens à Gourbeyre

### **1. Présentation**

La route départementale n° 38 commence sur la RD 9 à Blanchet Gourbeyre et s'achève sur le mont Houelmont où sont implantés l'observatoire volcanologique de la Guadeloupe et les services du B.R.G.M.

La partie basse, sur un linéaire d'environ 1500 m, dessert de nombreuses habitations, plusieurs lotissements, trois groupes de logement sociaux et plusieurs services administratifs tels que les archives départementales et des services de la D.E.A.L.

La chaussée actuelle d'un gabarit de quatre mètres, sans accotements stabilisés, ne permet pas le croisement aisé des véhicules. L'absence d'un réseau d'assainissement pluvial performant engendre la présence de flaques et d'inondation de la chaussée par endroit.

A 380 m du PR0 (Point de Repère), la route traverse la Rivière Sens par un pont voute en pierres à voie unique.

### **2. Options d'aménagement**

Le projet d'aménagement consiste à élargir la chaussée en la portant à 5.50m, à construire sur le coté droit un accotement routier de 1.20m de largeur et à implanter sur le coté gauche un trottoir de 1.50m. L'assainissement pluvial est traité par des canalisations sous trottoir et sous accotement avec collecteurs à grilles et avaloirs. Ces eaux sont acheminées vers les exutoires naturels que sont les talwegs, les ravines et la rivière Sens.

Le pont à voute est conservé. En amont de celui-ci, un deuxième pont sera construit afin de créer un carrefour pour permettre de fluidifier les échanges entre la route départementale et la route communale.



### 3. Caractéristiques du projet

#### Gabarit de la chaussée

- Largeur chaussée : 5.50 m
- Largeur accotement : 1.20 m
- Largeur trottoir : 1.50 m

#### Structure sous élargissement de chaussée, trottoir et accotement

- Couche de fondation : pouzzolane ép. 35 cm,
- Couches intermédiaires : GNT (Grave Non Traité) ép. 15 cm, GB (Grave Bitume) ép. 14 cm.
- Couche de roulement : BB (Béton Bitumineux) ép. 6 cm.
- Béton B30 avec treillis soudé ép 16 cm pour trottoir et accotement.

#### Caractéristiques de l'ouvrage d'art

- Cadre ouvert de type PIPO
- Ouverture : 8.00 m
- Gabarit : 7.00 m
- Piedroit ép 40 cm
- Tablier ép 40 cm
- Mur en aile : ép variable de 70 cm à 40 cm





# ANNEXES

## 1°) PLANS D'ENSEMBLE DES TRAVAUX

Cf. : Plan joint en format pdf

## 2°) Incidence foncière : LISTE DES PROPRIETAIRES ET SURFACES A EXPROPRIER

Parcelle	POS	Surface totale en m <sup>2</sup>	Surface à acquérir par le Département En m <sup>2</sup>	Propriétaires	Adresse
AV732	UC	2 154	78	Région Guadeloupe	Hôtel de Région Avenue Paul Lacavé 97100 BASSE-TERRE
BA3	UB	10 834	42	SEMSAMAR	Parc d'Activités de la Jaille 97122 BAIE-MAHAULT
AT434	UB	1987	114	Mme Hélène DELORME pour les Héritiers DELORME	Route de l'Observatoire Bisdary 97113 GOURBEYRE
				Mme Sylvianne CHARLET née DELORME	7 Allée du Parc de la Bièvre 94240 L'HAY-LES-ROSES
				Mme Claudine FIDRIC	11713 Westshore Court Cupertino CA95014 USA
				Mme Danielle BERLET née DELORME	La Gripière 97117 PETIT-BOURG
AT576	IINA	18 793	587	Mme Hélène DELORME pour les Héritiers DELORME	Route de l'Observatoire Bisdary 97113 GOURBEYRE
				Mme Sylvianne CHARLET née DELORME	7 Allée du Parc de la Bièvre 94240 L'HAY-LES-ROSES
				Mme Claudine FIDRIC	11713 Westshore Court Cupertino CA95014 USA
				Mme Danielle BERLET née DELORME	La Gripière 97117 PETIT-BOURG
AT577	IINA	1979	137	Mme Hélène DELORME pour les Héritiers DELORME	Route de l'Observatoire Bisdary 97113 GOURBEYRE
				Mme Sylvianne CHARLET née DELORME	7 Allée du Parc de la Bièvre 94240 L'HAY-LES-ROSES
				Mme Claudine FIDRIC	11713 Westshore Court Cupertino CA95014 USA
				Mme Danielle BERLET née DELORME	La Gripière 97117 PETIT-BOURG
AT68	IINA	655	23	M. SAMSON Joseph	Route de l'Observatoire Bisdary 97113 GOURBEYRE
AV682	UC	1300	38	Mme Lucette DAVID	Route de l'Observatoire Bisdary 97113 GOURBEYRE
BA55	INA	1590	34	M. Jean-Charles YUIKETY	Bisdary 97113 GOURBEYRE
AT152	UB	430	15	Mme Marie Alex GORIZIA	116 Résidence Emmanuel Condo 97112 BAIE-MAHAULT
BA4	UB	1709	66	Les Héritiers YUIKETY	Bisdary 97113 GOURBEYRE
				M. Pierre YUIKETY	Bisdary 97113 GOURBEYRE
				Mme Jeannine YUIKETY	Bisdary 97113 GOURBEYRE

# APPENDIX

CONTENTS OF VOLUME 1

CHAPTER I

CHAPTER II

CHAPTER III

CHAPTER IV

CHAPTER V

CHAPTER VI

CHAPTER VII

CHAPTER VIII

CHAPTER IX

CHAPTER X

CHAPTER XI

CHAPTER XII

CHAPTER XIII

CHAPTER XIV

CHAPTER XV

CHAPTER XVI

CHAPTER XVII

CHAPTER XVIII

CHAPTER XIX

CHAPTER XX

				M. Charles YUIKETY	Bisdary 97113 GOURBEYRE
				M. Jacques YUIKETY	Bisdary 97113 GOURBEYRE
				M. Jean-Charles YUIKETY	Bisdary 97113 GOURBEYRE
AV561	UC	2395	8	Mme Lina QUESTEL	Route de l'Observatoire Bisdary 97113 GOURBEYRE
AV496	UC	3 659	98	Mme Lucette MARTIAL-BOGAT	Route de l'Observatoire Bisdary 97113 GOURBEYRE
AV404	UC	1 562	15	Mme Marie-Claude HUBERT	5 rue de la Filature 17000 LA ROCHELLE
AV593	UC	2 332	7	M. et Mme Benoit LANDAIS	2283 Route nationale rue P et R Hincelin Blanchet 97113 GOURBEYRE
AV681	UC	1 032	26	Mme Lydie DINAMOHAMED	30 rue des Postes 93300 AUBERVILLIERS
AS57	ND, UB	800	248	M. Charles YUIKETY	Route des Jésuites Bisdary 97113 GOURBEYRE
AV560	UC	1 000	26	Mme Sonia JEREMY	11 Lot Les Colibris 97129 LAMENTIN

TOTAL 1 562

### **3°) CARACTERISQUES DU PROJET**

#### **Gabarit de la chaussée**

- Largeur chaussée : 5.50 m
- Largeur accotement : 1.20 m
- Largeur trottoir : 1.50 m

#### **Structure sous élargissement de chaussée, trottoir et accotement**

- Couche de fondation : pouzzolane ép 35 cm,
- Couches intermédiaires : GNT (Grave Non Traité) ép 15 cm, GB (Grave Bitume) ép 14 cm,
- Couche de roulement : BB (Béton Bitumineux) ép 6 cm.
- Béton B30 avec treillis soudé ép 16 cm pour trottoir et accotement.

#### **Caractéristiques de l'ouvrage d'art**

- Cadre ouvert de type PIPO
- Ouverture : 8.00 m
- Gabarit : 7.00 m
- Piedroit ép 40 cm
- Tablier ép 40 cm
- Mur en aile : ép variable de 70 cm à 40 cm



#### 4°) ESTIMATION FINANCIER DES TRAVAUX

- AMENAGEMENT DE LA RD 38 LOT 1 : VOIRIE

**Total toutes taxes**                      **834 665,55**

- AMENAGEMENT DE LA RD 38 LOT 2 : OUVRAGE D'ART

**Total toutes taxes**                      **533 223,35**





Vers A

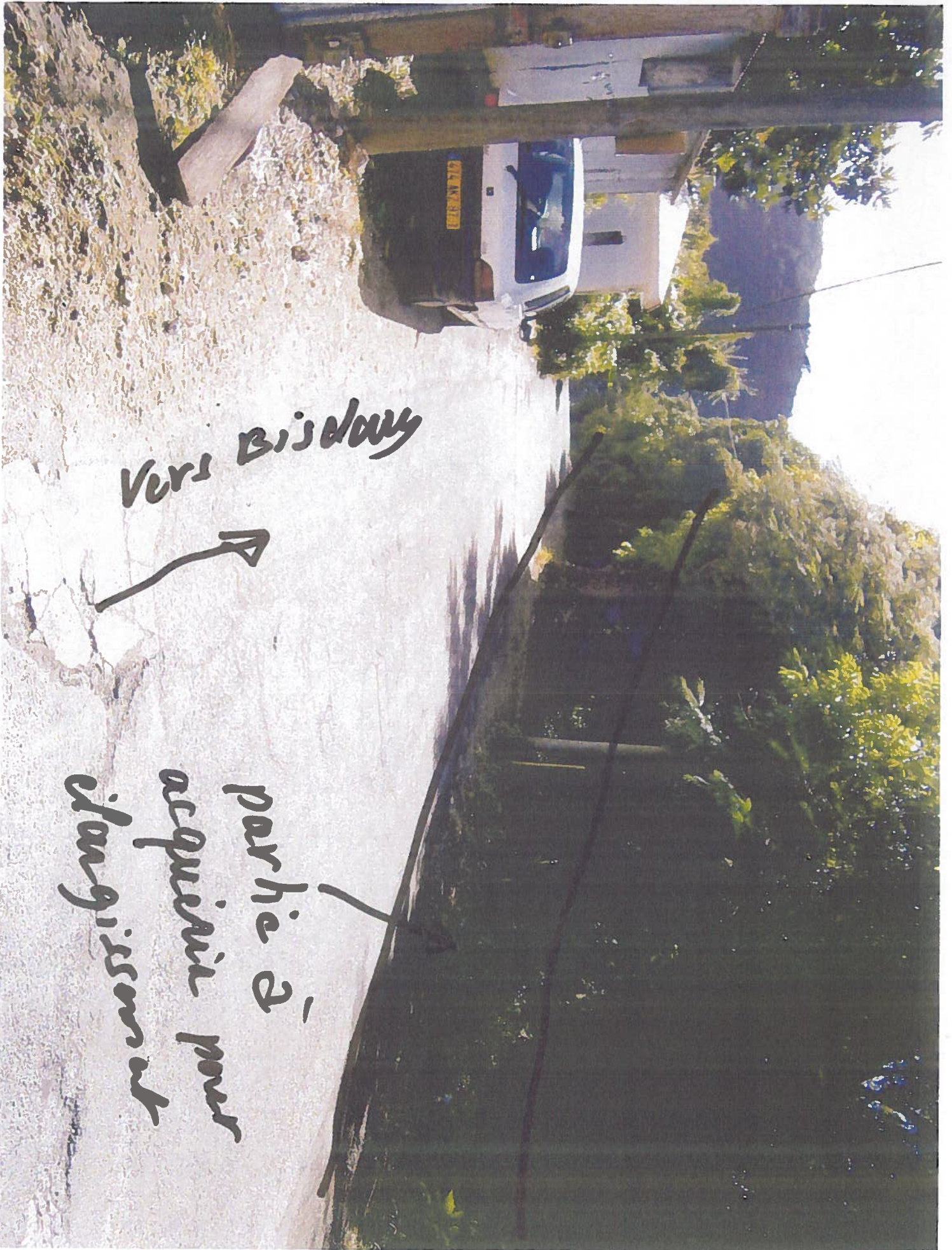
OUVRAGE A ECARTIR

partie à acquérir  
par élargissement

vers ↑







Vers Bisdang



par hie à  
acquies pour  
jougissement



usurpidan

partic  
i acquirin



\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION DES POLITIQUES AGRICOLES,  
FONCIERES ET ENVIRONNEMENTALES

DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES

N°2012-5819e CPIA 11 B 1

Affaire n° M

Bord. n° 1

## RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

**OBJET : DEMANDE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE - AMÉNAGEMENT DE LA RD38 ENTRE LA RD9 ET LE PONT DE LA RIVIÈRE SENS AU LIEU-DIT « BISDARY » À GOURBEYRE.**

### Notice explicative

#### 1. PRESENTATION

La route départementale n° 38 qui commence sur la RD 9 à Blanchet Gourbeyre, s'achève sur le mont Houelmont où sont implantés l'observatoire volcanologique de la Guadeloupe et les services du B.R.G.M.

A 380 m du PR 0 (Point de Repère) la route enjambe la rivière Sens par un pont voûte en pierres à voie unique. Cette chaussée est l'unique voie d'accès à cette zone. Elle est d'un intérêt stratégique pour la sécurité de la population du sud Basse-Terre, car elle permet d'accéder à l'observatoire volcanologique qui surveille l'activité de la Soufrière.

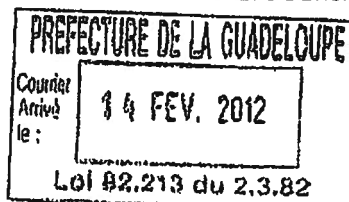
La partie basse, sur un linéaire d'environ 1500 m, dessert de nombreuses habitations, plusieurs lotissements, trois groupes de logements sociaux et plusieurs services administratifs tels que les archives départementales et des services de la D.E.A.L.

La chaussée actuelle d'un gabarit de quatre mètres, sans accotements stabilisés, ne permet pas le croisement aisé des véhicules. De plus, l'absence d'un réseau d'assainissement pluvial performant engendre la présence de flaques et d'inondation de la chaussée par endroit.

D'où la nécessité de travaux de restauration de cette voie.

#### OPTIONS D'AMENAGEMENT

Le projet d'aménagement consiste à élargir la chaussée en la portant à 5.50m, à construire sur le coté droit un accotement routier de 1.20m de largeur et à planter sur le coté gauche un trottoir de 1.50m. L'assainissement pluvial est traité par des canalisations sous trottoir et sous accotement avec collecteurs à grilles et avaloirs. Ces eaux sont acheminées vers les exutoires naturels que sont les talwegs, les ravines et la rivière Sens.



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Section header or title, centered on the page, with some faint text below it.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several lines of a paragraph.

Second section of faint, illegible text, continuing the main body of the document.

Third section of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a separate point.

Final section of faint, illegible text at the bottom of the page.

Le pont à voûte est conservé. En amont de celui-ci, un deuxième pont est construit afin de créer un carrefour pour permettre de fluidifier les échanges entre la route départementale et la route communale.

Cependant sans le transfert de propriété des terrains riverains de la RD38, le Conseil général n'est pas en mesure de lancer ces travaux.

Les démarches d'acquisition amiable engagées, en ce sens, n'ayant pas toutes abouties, je vous propose donc de solliciter l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'acquisition par voie d'expropriation du foncier nécessaire à l'aménagement de la RD38 entre la RD9 et le pont de la Rivière Sens au lieu-dit « Bisdary » à Gourbeyre.

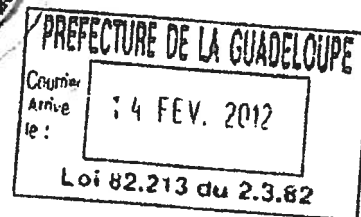
Les crédits correspondants sont imputés au chapitre 21 article 2118 Enveloppe 622 du Budget départemental conformément à l'évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaines.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL



Jacques GILLOT







N°2012-58 19 e CPA 11 B 1

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL



**O B J E T :** Demande d'ouverture d'une enquête publique relative à l'acquisition par voie d'expropriation du foncier nécessaire à l'aménagement de la RD38 entre la RD9 et le pont de la Rivière Sens au lieu-dit « Bisdary » à Gourbeyre

LA COMMISSION PERMANENTE, réunie le 09 FEV, 2012

Sous la Présidence de : Georges HERMIN

Nombre de Membres composant la Commission Permanente : 34

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1424-24-1 et L1424-24-2 ;  
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ou complétée ;  
Vu le Code de l'expropriation pour Cause d'Utilité Publique notamment ses articles R.11-4 à R. 11-14 ;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;  
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;  
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
VU la délibération du Conseil Général n°2011-11/2èmeR/A2-BH1 du 31 mars 2011 donnant délégation de compétences à la Commission Permanente ;

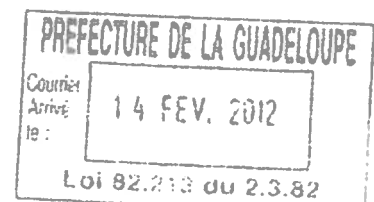
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Président du Conseil général à solliciter du Préfet la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD38 entre la RD9 et le pont de la Rivière Sens au lieu-dit « Bisdary » à Gourbeyre

**ARTICLE 2 :** Précise que le dossier de Déclaration d'Utilité Publique est constitué des pièces suivantes annexées à la présente délibération :

- 1°) NOTICE EXPLICATIVE
- 2°) PLAN D'ENSEMBLE DES TRAVAUX
- 3°) INCIDENCE FONCIERE DES TRAVAUX: LISTE DES PROPRIETAIRES ET SURFACES A EXPROPRIER
- 4°) CARACTERISQUES DU PROJET
- 5°) ESTIMATION FINANCIERE DES TRAVAUX







**ARTICLE 3 :** Qu'il sera pourvu au paiement du prix de ces acquisitions conformément à l'évaluation en valeur vénale établie par France Domaines.

**ARTICLE 4 :** D'imputer les crédits correspondants au chapitre 21 article 2118 Enveloppe 622 du Budget départemental.

**ARTICLE 5 :** De donner mandat à Monsieur le Président du Conseil général pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

**L'UN DES SECRÉTAIRES**

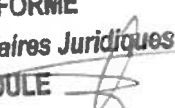
  
Jean-GIRARD

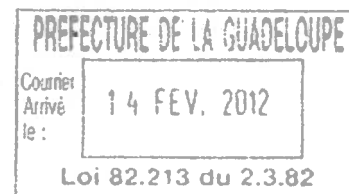
**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL**



**LE VICE-PRÉSIDENT**

  
Georges MERMIN

**COPIE CONFORME**  
*La Directrice des Affaires Juridiques*  
Lucile FOULE  








CONSEIL GENERAL  
DE LA GUADELOUPE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
COMMUNE DE GOURBEYRE

### AMENAGEMENT DE LA RD 38 ENTRE LA RD9 ET LE PONT DE LA RIVIERE SENS

PRO DCE

DECEMBRE 09  
N° 2.06  
ECH : --  
PRO DCE

INDICE	DATE	MODIFICATION

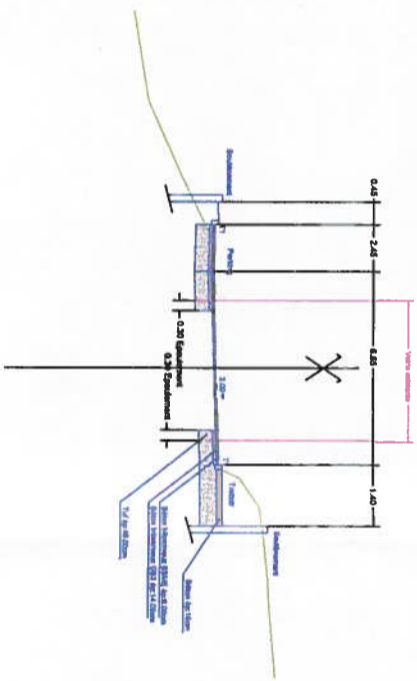


18 Avenue de la Sonnette  
T1 2ème  
97122 BAIE MAHAUT  
TEL: 264402 FAX: 264408



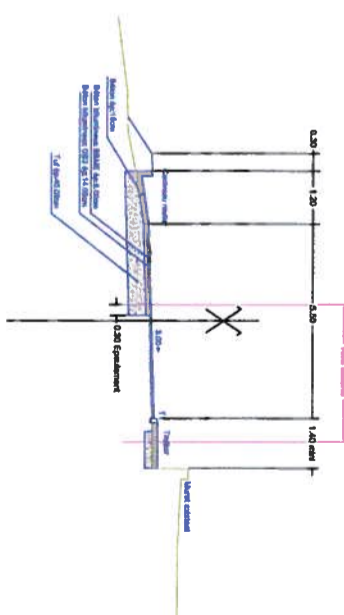
19 Résidence du Regain Bleu  
Morne à l'Eau  
97190 LE COCOTIER  
TEL: 264151 FAX: 264144

Profil RD 38



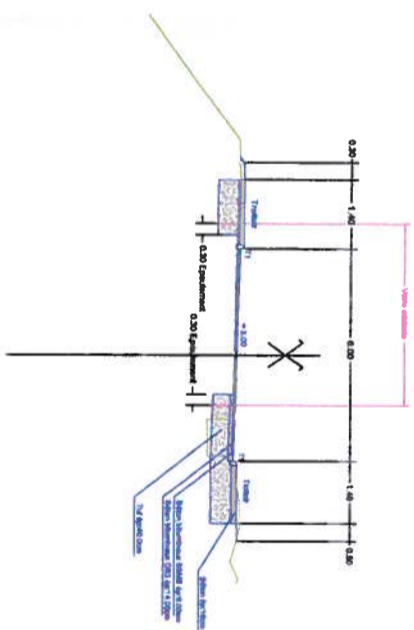
Marsyas

Profil RD 38

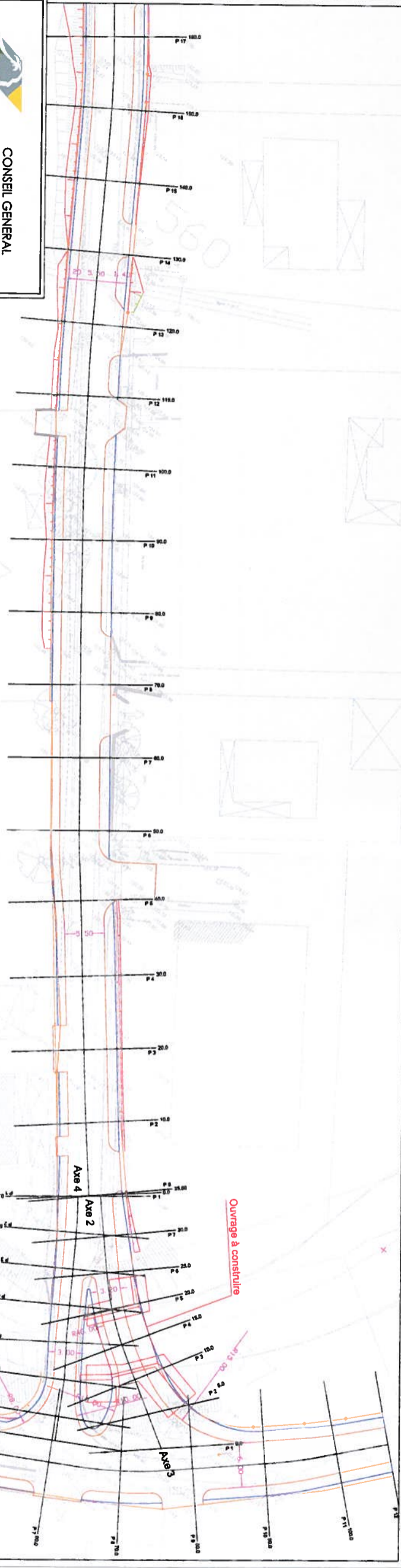
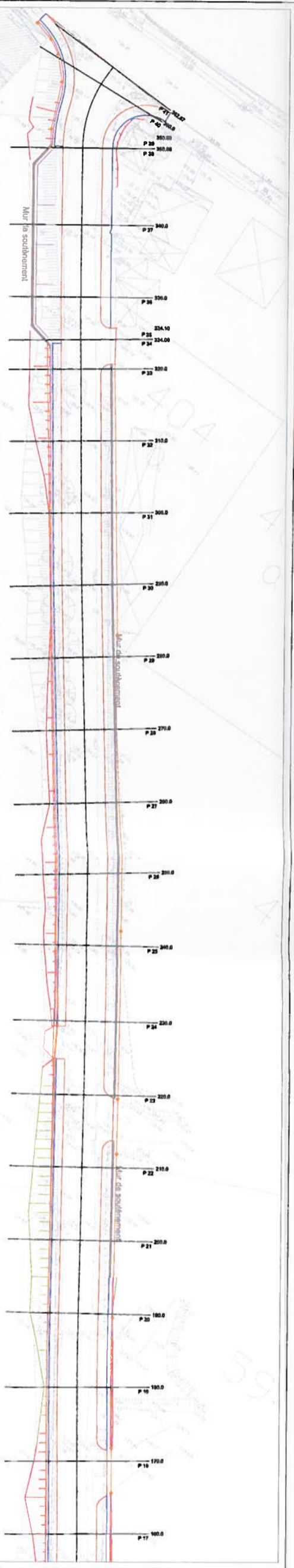


Marsyas

Profil route des archives



Marsyas



  
**CONSEIL GENERAL  
DE LA GUADELOUPE**

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**  
**COMMUNE DE GOURBEYRE**  
**AMENAGEMENT DE LA RD 38**  
**ENTRE LA RD9 ET LE PONT DE LA RIVIERE SENS**

PRO DCE

PLAN GENERAL

DECEMBRE 09  
 N° 2/02  
 ECH : 1/200e  
 PRO DCE

 10, rue de la République 97000 GUADELOUPE Tél : 590 40 40 40	 10, rue de la République 97000 GUADELOUPE Tél : 590 40 40 40
---	---